

LE PANNEAU SYNDICAL

MARS 2017

Salariés de droit privé



## Le Snec-CFTC fête ses 50 ans !

Louis TOURANCHEAU fonde le Snec-CFTC dès 1965. C'est fin mars 1967 que fut publié le 1er numéro du journal Snec Informations. En 2017, le Snec-CFTC fête donc ses 50 ans d'actions et d'informations !

Pour cette belle occasion, le Snec-CFTC organise un colloque.

Une date : **le 4 avril 2017**

Un lieu :

**Le Palais d'Iéna, siège du Conseil économique, social et environnemental (CESE)**

Un thème :

**« Education et citoyenneté : Quelles propositions pour notre système éducatif ? »**

Rendez-vous sur notre site dédié à l'évènement pour en savoir plus :

<http://www.ensemble-voyons-loin.fr>



## La Commission Sep travaille pour vous.

CPN, CPN Santé, CPN Formation, CPN prévoyance, négociations, le guide les Essentiels, propositions... Les 14 salariés Snec sont à votre service pour promouvoir les personnes, des conditions de travail et des salaires justes.

**NOUVEAU**

## Droit à la déconnexion

La loi Travail introduit pour la première fois dans le code du travail un « droit à la déconnexion ».

Les entreprises de plus de 50 salariés ont désormais le devoir de mettre en place des instruments de régulation de l'outil numérique. Ces mesures visent à assurer le respect des temps de repos et de congés ainsi que l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle et familiale. *Article L2242-8 du Code du travail.*

CONTACT : [droitdutravail@snec-cftc.fr](mailto:droitdutravail@snec-cftc.fr)

<http://www.snec-cftc.fr/Salarie-droit-prive>